

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTs D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 29 septembre 2026
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 5 pouvoirs	17 septembre 2026	18 septembre 2026

N° délibération	Objet
2026-126	Service Eau et Assainissement Conventions de prestations de services avec les communes

Le 29 septembre 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Yvan RICHARD, Sylvie MANZONI

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Valérie BESNARD, , Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN

HUELGOAT : Laura SERANDOUR, Audrey GUYADER

LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Alan SPARFEL, Haud LE GOLIAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Geneviève HEMON

LOQUEFFRET : Bernard BARON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christiane REDON

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Séverine GELIN à Sylvie MANZONI, Guy DENIEL à Valérie BESNARD, Aurélien MONFORT à Laura SERANDOUR, Gaëtan PEYREBESSE à Audrey GUYADER, Marc MEQUIGNON à Geneviève HEMON

Absentes : Coralie JEZEQUEL, Karine DONCKERS

Secrétaire de séance : Audrey GUYADER

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Il est proposé de poursuivre les conventions de prestations de Service Eau et Assainissement avec les communes, mises en place en 2025.

Le coût de référence demeure fixé à 25 € par heure, sans augmentation en 2026.

Les montants forfaitaires tiennent compte des heures de travail, de la taille des installations, du niveau d'implication des agents communaux, de l'aide à la relève des compteurs et de l'utilisation des matériels communaux. Les conventions précisent les missions, astreintes, heures réalisées, justificatifs et responsabilités; les interventions non réalisées ne donnent pas lieu à indemnisation

Les propositions de nouvelles conventions ont été débattues préalablement en réunion de conseil d'exploitation,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 21 septembre 2026,

	TOTAL NB HEURES EAU	TOTAL NB HEURES ASST	Forfait machines, carburant, amortissement, autres consommables €	MONTANT EAU MAIN D'OEUVRE	MONTANT ASST MAIN D'OEUVRE	TOTAL
			40€/h machines comprenant carburant, amortissement, autres consommables hors main d'œuvre			
Berrien	24	35	1 960 €	600 €	875 €	3 435 €
Bolazec	241	102	1 560 €	6 025 €	2 550 €	10 135 €
Botmeur	153	102	1 560 €	3 825 €	2 550 €	7 935 €
Brasparts	151	150	2 800 €	3 770 €	3 750 €	10 320 €
Brennilis	0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
La Feuillée	268	98	2 200 €	6 700 €	2 450 €	11 350 €
Huelgoat	0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
Lopérec	55	14	1 960 €	1 375 €	350 €	3 685 €
Loqueffret	0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
Plouyé	0	35	1 400 €	0 €	875 €	2 275 €
Saint-Rivoal	14	0	560 €	350 €	0 €	910 €
Scrignac	0	155	800 €	0 €	3 875 €	4 675 €
					TOTAL REGIE	54 720 €

Les projets de convention se trouvent en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Approuve les propositions de conventions de services avec les communes
- Autorise le président à signer les conventions

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,